

35 Vict., Cap. 23.—Acte pour pourvoir à l'octroi de certaines terres pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer international de Saint-François et Mégantic et de la compagnie du chemin à lisses de Québec à Gosford.	188
36 Vict., Cap. 42.—Acte pour accorder de l'aide à certaines compagnies de chemins à lisses.	193
37 Vict., Cap. 16.—Acte pour amender l'acte des chemins de fer de Québec 1869.	69
37 Vict., Cap. 2.—Acte pourvoyant à ce qu'une aide soit accordée à certaines compagnies de chemins de fer.	197
38 Vict., Cap. 40.—Acte pour amender de nouveau l'acte des chemins de fer de Québec, 1869.	70
38 Vict., Cap. 41.—Acte pour amender de nouveau l'acte des chemins de fer de Québec, 32 Vict. Chap. 51 et pour autres fins.	71
38 Vict., Cap. 2.—Acte pour pourvoir à l'octroi d'un subside additionnel à certaines compagnies de chemins de fer et pour d'autres fins.	209
39 Vict., Cap. 2.—Acte relatif à la construction du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.	239
39 Vict., Cap. 4.—Acte autorisant l'émission de bons provinciaux pour payer les subsides accordés aux chemins de fer.	227
39 Vict., Cap. 3.—Acte pour amender la loi concernant les octrois en argent faits à certains chemins de fer.	212
39 Vict., Cap. 53.—Acte pour amender de nouveau l'acte des chemins de fer de Québec, 1869.	72
40 Vict., Cap. 2.—Acte concernant le fonds consolidé des chemins de fer de la province de Québec.	228
40 Vict., Cap. 30.—Acte amendant de nouveau l'acte des chemins de Québec 1869.	72
40 Vict., Cap. 3.—Acte pour amender la loi concernant les octrois en argent faits à certains chemins de fer et pour autres fins.	214
41 Vict., Cap. 19.—Acte pour amender l'acte de cette province 32 Vict. Cap. 51 concernant les chemins de fer.	74
41 Vict., Cap. 2.—Acte pour amender de nouveau la loi concernant les octrois en argent faits à certaines compagnies de chemins de fer.	218
41-42 Vict., Cap. 12.—Acte pour placer le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental sous le contrôle du commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics.	255
42-43 Vict., Cap. 1.—Acte relatif au fonds consolidé des chemins de fer de cette province (40 Vict., Cap. 2).	231
42-43 Vict., Cap. 2.—Acte pour amender l'acte des chemins de fer de Québec, 1869.	75
43-44 Vict., Cap. 43.—Acte à l'effet d'amender et refondre l'acte des chemins de fer de Québec, 1869 et les actes qui l'amendent.	77